Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice

DÉCISION N° 2018- 269 DU 15 NOVEMBRE 2018
PORTANT DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 modifié du 22 février 2006 relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice,

Vu la décision n° 2018-262 du 30 octobre 2018, relative aux délégations de signature

DÉCIDE

Article 1

En l'absence de Frédérique BOUR, directrice de programme, sa signature est déléguée à Amandine LASVACAS, directrice de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée aux délégations de signature.

Article 2

La présente décision produira ses effets entre le 21 et le 23 novembre 2018.

La directrice générale,

Marie-Luce BOUSSETON